

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Julien VIDARD. Laurent BONNIN.

Absents excusés: Mauricette BERNARD. Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia COURTIOUX). Dominique BERNARD (pouvoir donné à Julien VIDARD).

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise de compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 2) Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT en date du 2 octobre 2017, et approuve le montant définitif des attributions de compensation versées par la communauté de communes à ses communes membres. La commune de Lorigné recevra 28350 € d'AC pour l'exercice 2017.
- 3) Le Conseil Municipal accepte le changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité. Mme le Maire est autorisée à signer un avenant avec la Préfecture et un avenant avec la société JVS Mairistem pour le changement.
- 4) A la suite de la démission de Mme Dorine Barbeau, de son poste de 3^{ème} adjointe et de conseillère municipale, le conseil a procédé à un vote à bulletins secrets pour l'élection. M. Stéphane Cornuaud, candidat a été élu, et aussitôt déclaré 3^{ème} adjoint à compter de ce jour. Il percevra la même indemnité que précédemment.
- 5) Achat de mobilier à la bibliothèque : les devis proposés sont retenus, soient 5943.83 € TTC pour la SARL Quadra Concept, et 11287.13 € TTC pour la société DPC.
- 6) Travaux à la bibliothèque : en ce qui concerne les travaux d'isolation, le devis de l'entreprise SOCOBAT est retenu pour un montant de 4172.40 € TTC parmi les 2 propositions.
Pour les travaux d'accessibilité, 3 entreprises ont proposé des devis. Le Conseil a retenu l'entreprise AYRAULT BATI RENOVE de Fontenille, pour un montant de 15820.80 € TTC.
- 7) Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat proposée par la commune de Chef Boutonne pour la mise en réseau des bibliothèques.

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ Le Conseil décide de vendre une benne et un évier en inox.

⇒ La cérémonie du 11 novembre est fixée à 11h devant le monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle associative.

⇒ Les vœux du Maire et du Conseil Municipal sont prévus pour le samedi 13 janvier 2018 à 11h à la salle associative.

Fait à Lorigné le 27 octobre 2017
Laëtitia Courtioux, Maire de Lorigné.

